



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

**Session extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2019**

**Sessione straordinaria di u 1<sup>u</sup> di lugliu di u 2019**

**Rapport N° 2019-27**

**Raportu N° 2019-27**

## **Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

<b>Objet :</b>	<b>Procédure de modification du PADDUC en vue du rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles</b>
<b>Oggetu :</b>	<b>Prucedura di mudificazione di u PADDUC à u fine di u ristabilimentu di a carta di i spazii strategichi agriculi</b>

Le présent rapport a pour objet de présenter aux membres de la Chambre des Territoires les éléments du prochain rapport du Conseil exécutif visant à arrêter la modification n° 1 du Plan d'Aménagement et de Développement DURable de la Corse (PADDUC) prescrite par délibération de l'Assemblée de Corse N° 18/262 AC du 26 juillet 2018 et précisée par délibération de l'Assemblée de Corse N° 19/172 AC du 23 mai 2019, permettant d'intégrer dans le PADDUC, une cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) de nouveau opposable, suite à son annulation par les jugements du Tribunal Administratif de Bastia du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Outre la présentation de la carte des ESA à enquête publique, l'Assemblée de Corse avait souhaité mettre à jour cette carte en prenant en compte la réalité de l'artificialisation.

Une première quantification de cette artificialisation a été réalisée à travers le croisement de deux types de données :

- D'une part, celles transmises par les communes et EPCI, qui ont communiqué leurs informations à l'AUE via une application dédiée ou sous forme de tableur ;
- D'autre part, celles issues des résultats d'une mise à jour géomatique basée sur la BD TOPO® 2017 de l'IGN et le cadastre d'avril 2019.

Je vous propose que le Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie, Monsieur Jean BIANCUCCI vous présente les résultats de ces mises à jour avant arrêt du projet de modification par le Conseil exécutif, consultation des Personnes Publiques Associées, enquête publique puis validation par l'Assemblée de Corse.

**Vi pregu di dibattene.**

Je vous prie de bien vouloir en débattre.